

**SMCQ**

**Société de musique  
contemporaine du Québec**

Mémoire présenté par la Société de musique contemporaine du Québec  
au Ministère de la Culture et des Communications du Québec  
dans le cadre des consultations publiques  
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Montréal, août 2016

---

## Table des matières

Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ)	2
<b>Résumé</b>	
<b>I. Pour la valorisation d'un patrimoine culturel faisant une large place à la libre création (indépendante, innovante et diversifiée)</b>	4
Questions 1, 21, 12	
<b>II. Pour une éducation artistique universelle</b>	11
Questions 2, 4, 13, 14, 15, 16, 23	
<b>III. Pour un soutien des organismes culturels dans une perspective durable</b>	16
Questions 36, 39	
<b>Conclusion</b>	19

---

## **Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ)**

**Walter Boudreau, directeur artistique**

**Aïda Aoun, directrice générale**

Fondée en 1966 à l'initiative du Ministère des affaires culturelles, la SMCQ a été la première institution du pays à se consacrer à la diffusion de la musique contemporaine. Honorant d'abord son mandat par la présentation d'une série annuelle de quelques concerts, elle a connu au fil des ans un développement remarquable en mettant sur pieds plusieurs volets d'activités. Prenant à cœur sa position de doyenne en son genre, elle a su démontrer sa capacité à chapeauter des événements récurrents qui impliquent des partenariats aussi nombreux que diversifiés. Son rôle fédérateur et structurant en fait aujourd'hui un acteur marquant du milieu culturel canadien.

### **Concerts SMCQ**

Depuis maintenant 50 ans, la SMCQ présente chaque année une série de concerts mettant en scène des œuvres de notre époque, avec l'Ensemble de la SMCQ (direction Walter Boudreau), des solistes, ou des partenaires de la communauté culturelle d'ici et d'ailleurs.

### **Volet jeunesse**

Le volet Jeunesse de la SMCQ, fondé en 1997, présente ses spectacles en salle professionnelle, mais travaille aussi dans le réseau scolaire avec des outils spécifiques sur la création et les compositeurs. Il est devenu au fil des ans une véritable référence dans le domaine de l'initiation à la création musicale auprès des enseignants en musique.

### **Festival MNM**

Biennale internationale, le festival Montréal/Nouvelles Musiques offre une tribune incontournable à la musique de création. Pendant 10 jours, dans différentes salles de Montréal, il offre une quarantaine de concerts et activités qui permettent de faire découvrir à un large public les compositeurs et interprètes les plus avant-gardistes d'ici et d'ailleurs.

### **Série hommage**

Tous les deux ans depuis 2007, la SMCQ met à l'honneur un compositeur québécois en particulier en invitant les milieux culturels (tous horizons esthétiques confondus) et éducatifs à faire une place à ce compositeur dans leur propre saison. À chaque édition, plus de 200 concerts et activités rejoignent environ 40 000 personnes, petits et grands.

---

**300, boul. de Maisonneuve Est**

**Montréal, Qc, H2X 3X6**

**514-843-9305 – [www.smcq.qc.ca](http://www.smcq.qc.ca) - [smcq@smcq.qc.ca](mailto:smcq@smcq.qc.ca)**

---

---

## Résumé

---

La Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) s'est penchée sérieusement sur les questions posées par le Ministère. Forte de ses multiples collaborations, des nombreux prix qu'elle a reçus directement ou indirectement au Québec, au Canada, et à l'étranger – jusqu'en Chine – forte aussi de ses cinquante ans d'une expérience constamment renouvelée, la position qu'elle développe dans ce mémoire s'adresse tant au milieu de la musique contemporaine qu'à celui du milieu québécois de la création en général.

Pour la SMCQ, le défi que se pose le Ministère de la Culture et des Communications en renouvelant la politique culturelle du Québec<sup>1</sup> est aussi pertinent qu'essentiel, alors que plane un certain cynisme à l'intérieur même du milieu culturel quant à ce genre d'initiative. C'est donc avec enthousiasme que l'institution a accueilli la nouvelle de cette vaste démarche.

La position de la SMCQ est double. D'une part, elle reconnaît le bien-fondé des sept grands thèmes relatifs à la réalité d'aujourd'hui mis de l'avant par le Ministère, et elle soutient tout autant les valeurs véhiculées à travers les huit grands principes soumis à consultation.

Mais d'autre part, elle tient à exprimer deux préoccupations : elle s'inquiète tout d'abord de certains choix sous-jacents aux priorités proposées par le Ministère ; elle s'inquiète également de l'absence de certains grands principes qui lui semblent pourtant essentiels.

Pour simplifier sa position, la SMCQ a choisi de l'organiser autour de trois grands axes. Il s'agit selon elle d'éléments clés pour une politique culturelle forte et fertile, capable de refléter l'identité québécoise d'hier et d'aujourd'hui, dans toute sa singularité et dans toute sa diversité. Ces trois axes sont fortement interdépendants, et par souci de répondre le plus directement possible aux questions posées, nous nous sommes permis dans les pages qui suivent certaines redites qu'on voudra bien nous pardonner.

- I. Pour la valorisation d'un patrimoine culturel faisant une large place à la libre création (indépendante, innovante et diversifiée)**
- II. Pour une éducation artistique universelle**
- III. Pour un soutien des organismes culturels dans une perspective de long terme**

---

<sup>1</sup> « Pousser plus loin l'ambition de placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois »

---

## I. Pour la valorisation d'un patrimoine culturel faisant une large place à la libre création (indépendante, innovante et diversifiée)

---

« Une politique culturelle qui se respecte, c'est avant tout une politique culturelle qui donne à ses créateurs les moyens de créer en toute liberté, sans tenter d'orienter leur travail dans un sens ou dans un autre, sans imposer une façon de faire ou quelque outil que ce soit. »<sup>2</sup>

---

**Question 1/** Que pensez-vous de ces principes ? Vous apparaissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?

D'une façon générale, la SMCQ soutient l'esprit de plusieurs des principes énoncés, mais elle y relève toutefois une inquiétante contradiction et une étonnante omission.

### **1) Une inquiétante contradiction : trop d'attention aux attentes du public peut brimer la liberté des créateurs**

La contradiction apparaît tout d'abord au sein du principe C, qui stipule que « la politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. » Il va de soi qu'une politique culturelle doit impérativement s'adresser à tous les citoyens; mais qu'elle soit adaptée à leurs besoins et attentes pose problème.

De nombreuses études montrent en effet que ces besoins et ces attentes sont souvent conditionnés par les industries culturelles à caractère commercial. On connaît les moyens dont disposent ces dernières -- publicité, stratégies commerciales, présence envahissante dans le paysage culturel, et même lobbyisme auprès des médias de masse -- pour influencer les goûts du public.

Dans le principe G, le Ministère semble bien conscient de l'importance de préserver la liberté artistique et l'autonomie créatrice, ce que la SMCQ appuie sans réserves. Mais dans le principe A, il soutient que la culture « favorise la créativité et l'innovation » (principe A) dans le reste de la société. La contradiction réapparaît donc entre ces deux principes. Pour la SMCQ en effet, le risque d'une telle formulation est qu'une liberté artistique ainsi conçue ne tombe dans les filets d'attentes sociales étrangères à la mission assignée à la création artistique dans les sociétés démocratiques.

L'Art n'est pas qu'utile. Il doit aussi surprendre, émouvoir, questionner les certitudes, prendre à rebours les attentes, proposer des univers insoupçonnés, créer de nouveaux imaginaires – quitte à choquer parfois. Pour être véritablement innovante et diversifiée, la création artistique, qu'elle soit admirée ou malmenée quand elle atteint le public, doit pouvoir suivre sa propre logique.

---

<sup>2</sup> André Hamel, compositeur, membre du Comité artistique de la SMCQ

- Il faut donc clarifier la contradiction ci-dessus, et affirmer clairement – nous sommes au niveau des principes supérieurs destinés à guider une politique – que la création artistique ne saurait être subordonnée à une quelconque utilité non artistique, fût-elle démocratiquement souhaitée.
- Notons toutefois que la SMCQ ne plaide pas pour une déconnexion totale entre création et attentes de la population – à quoi servirait un art qui n'intéresserait personne? Elle veut simplement être rassurée que ce critère ne saurait être en tout temps décisif.

## **2) Une étonnante omission : construire un patrimoine, c'est-à-dire reconnaître hier et aujourd'hui pour bâtir demain**

Pour la SMCQ, l'omission concerne une notion très utile pour une politique, celle de construction de patrimoine. Étrangement, aucun des principes proposés par le Ministère ne souligne l'importance de construire, reconnaître et valoriser notre patrimoine culturel, car c'est en grande partie de ce terreau que se nourrit la création.

La démocratisation de la culture, telle qu'exprimée dans le principe C, est bien entendu un élément essentiel d'une politique culturelle moderne. Mais un patrimoine ne se construit pas seulement par la population, il se construit surtout par ses créateurs. Il faut donc penser plus loin. Pour être efficace, le principe de démocratisation de l'art doit nécessairement s'appuyer sur le développement collectif – démocratique lui aussi, à sa manière – d'une véritable familiarité avec les bâtisseurs du patrimoine chez tous les membres du public.

Dans une société où la conscience de vivre dans une culture singulière est aussi forte qu'au Québec, beaucoup reste à faire dans ce domaine. Il est par exemple paradoxal que la majorité des citoyens – en particulier les jeunes – ne soient pas en mesure de nommer les grands artistes – compositeurs, écrivains, poètes, cinéastes, peintres, chorégraphes – qui ont marqué notre histoire culturelle.

Comment procéder? Voici quelques pistes :

- Pour la SMCQ, cette familiarité ne peut s'acquérir que par une politique reposant sur le développement de trois éléments : la *conscience*, la *connaissance* et la reconnaissance des figures centrales de la construction du patrimoine. Il s'agit ici de valoriser d'une part les créateurs qui ont contribué à bâtir la culture québécoise, et d'autre part les créateurs qui bâtissent aujourd'hui le patrimoine culturel de demain. Cette reconnaissance fait trop souvent défaut pour les arts de la création.
- Développer dans le public la *fierté* de posséder un patrimoine de création dont le rayonnement local et international est exemplaire – en d'autres termes étendre aux arts de la création la valorisation sociale qui accompagne certaines activités plus populaires, comme le cirque, la chanson ou le *show business* québécois.
- Aider les organismes de création à s'affranchir de l'étiquette d'élitisme que leur ont accolée diverses forces sociales motivées par d'autres intérêts.

- Amener les jeunes, aujourd'hui tellement sollicités par toutes sortes de divertissements étrangers à la culture identitaire, à se sentir concernés par le patrimoine créatif québécois, pour leur donner le goût de participer à son aventure, non seulement comme créateurs (la « relève »), mais plus encore peut-être comme usagers, voire comme « consommateurs ».
- Inculquer aux jeunes la mémoire et les modèles qui leur manquent pour assumer une certaine autonomie de choix face aux multiples choix que la création leur offre.
- Donner aux jeunes le goût de contribuer à la construction du patrimoine artistique du Québec en les rendant conscients de l'existence même de ce patrimoine, de ses temps forts, de ses replis, des influences héritées du passé et d'ailleurs, de ses particularités, et de sa place dans l'histoire et dans le monde. C'est en partie le rôle de l'école, mais d'autres voies complémentaires sont souhaitables, comme nous le verrons plus loin.

Ce programme n'est en rien une chimère. Dans son domaine spécialisé, la SMCQ s'y est attaquée avec succès. Elle a par exemple pris depuis plusieurs années l'initiative de faire connaître le patrimoine musical de création au Québec, par des DVD et d'autres activités pédagogiques auprès des écoles, avec un succès qui ne se dément pas. Cette expérience a révélé deux constats, probablement généralisables à toute la création artistique : d'une part, une grande méconnaissance de ce patrimoine, et d'autre part, et c'est le point le plus important, une grande soif de découverte dans ce domaine, de la part tout autant des professeurs que des élèves.

Une politique culturelle ne peut passer sous silence la valorisation du patrimoine, et les moyens pour y parvenir sont connus.

**Question 21 / Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?**

La SMCQ reconnaît l'importance critique du soutien de l'État à la culture, mais elle s'inquiète du principe qui sous-tend la question posée. Notre inquiétude est double.

- En premier lieu, rien n'est moins clair que la notion de « demande », quand il s'agit de culture. Demande par qui ? définie par qui ? en fonction de quels critères ? et des critères de qui ? Autant de questions qui donnent lieu à d'interminables controverses.
- En second lieu, du point de vue de la création, il faut toujours craindre que les critères qui feront consensus dans le public, et surtout dans le grand public, soient ceux de l'émotion immédiate.

Nous soutenons que restreindre la pratique artistique à des attentes souvent conditionnées par de puissants intérêts non artistiques (économiques, politiques, éthiques, voire effets de mode)

est une condamnation à mort assurée de certaines des pratiques les plus innovatrices à moyen ou à long terme. Le mécanisme en est bien connu : les artistes sont alors incités à suivre les courants dominants, épuisant d'autant la diversité et la richesse de l'expression artistique. Un tel mouvement va à l'encontre de la « responsabilité sociale » même de l'artiste. Depuis la Renaissance en effet, il est du rôle de l'artiste, surtout s'il s'agit d'un créateur, d'ouvrir les citoyens à des « univers » neufs et variés, ou à l'expression d'individualités ou de visions du monde fortes, et non du rôle du public d'indiquer aux artistes la voie à prendre.

La SMCQ n'est toutefois pas dogmatique. Elle reconnaît sans peine qu'en matière culturelle, certains critères utilitaristes, comme le profit ou la conformité aux goûts actuels du public, peuvent servir de mesures de succès; mais elle soutient fermement que ces critères s'appliquent mal aux arts de la création. L'histoire culturelle mondiale regorge d'exemples de pratiques ou de mouvements artistiques vilipendés en leur temps car trop éloignés des « attentes du public », ou du jugement des pouvoirs en place, et qui se sont imposés par la suite comme d'incontournables classiques de la création humaine. Il en va de même pour la création musicale, cela va de soi. La musique contemporaine québécoise en est la preuve vivante.

D'autre part, la SMCQ n'est pas indifférente aux retombées sociales de ses propres activités, au contraire. Qu'est-ce que la création, en milieu dit « d'avant-garde » musicale en particulier : c'est le lieu de toutes les expériences qui préparent les piliers de l'identité musicale de demain. Un peu comme les innovations technologiques sont à la remorque de la recherche fondamentale qui les a précédées, la musique de création est la source d'une foule de retombées, dépassant largement le domaine strictement musical. On sait par exemple que l'industrie du cinéma – oui, Hollywood – est une grande consommatrice de musique dite d'avant-garde. La logique de la demande prend ici un tout autre sens : ce ne sont pas les créateurs d'hier qui ont produit pour un marché, ce sont les créateurs d'aujourd'hui qui viennent puiser dans le répertoire accumulé, et s'en inspirent pour créer de nouvelles émotions.

Voici quelques pistes pour aller plus loin :

- « *Toute œuvre finit par rencontrer son public*<sup>3</sup> » a pu déclarer un compositeur québécois de musique contemporaine à succès, précisant par ailleurs qu'il s'agissait de toute œuvre à la fois forte et originale. Nous estimons que cet adage résume bien la fonction de la création, celle non pas de suivre, mais de créer des publics, même s'il faut parfois attendre que le temps trie entre les œuvres.
- La SMCQ estime donc que s'il faut rétablir le poids de la demande par rapport à l'offre, en matière d'arts de création, c'est une demande particulière qu'il faut privilégier : une demande pour l'inédit, une demande fondée sur la curiosité, une demande à la recherche d'elle-même, poussée par le désir et l'appétit de vivre pleinement, à travers des expériences esthétiques qui élargissent, plutôt que rapetissent, l'horizon humain. Ces

---

<sup>3</sup> Réflexion d'un compositeur chevronné du Québec lors d'une discussion sur les rapports entre œuvre et public en musique contemporaine.



« marchés » particuliers existent. Il importe de les cerner, de les intéresser et de les développer.

- Que devrait alors faire le gouvernement face à la problématique du déséquilibre entre l'offre culturelle (très diversifiée) et la demande (restreinte) pour certains types de créations ? Devrait-il réellement restreindre l'offre en l'adaptant à la demande ? Certes non : le potentiel créatif de tous en serait forcément brimé. Au contraire, il est plutôt de sa responsabilité de « nourrir » la demande (le public) pour qu'il puisse bénéficier de toute la richesse de l'offre (la culture). En d'autres termes : mettre en place des mesures – telle qu'une meilleure éducation artistique – visant à sensibiliser le public à un contenu culturel vaste et diversifié, reconnaissant l'apport inestimable des grands artistes d'hier comme de la relève d'aujourd'hui.

**L'éducation artistique : une clé pour élargir le public des musiques non commerciales**

Message d'un enfant à un compositeur de musique contemporaine<sup>4</sup> : « Avant, je n'aimais pas les musiques de ce genre. J'aimais plus les chansons comme celles de Justin Bieber. Mais depuis le jour où je suis allé dans un de vos concerts [...], j'ai découvert que j'aimais aussi la musique de ce type-là. »

---

<sup>4</sup> Témoignage récolté suite à une activité éducative de la SMCQ.

« La culture d'un peuple, c'est vaste, mais essentiellement, c'est le reflet de la vision qu'ont ses citoyens du monde et de la vie.

La culture d'un peuple, c'est autant la façon dont cette vision s'articule au quotidien que le chemin qui s'offre vers une plus grande élévation de l'esprit.

La culture, ça va des goûts culinaires à la création artistique pure.

Alors, de quoi doit-on avant tout se préoccuper lorsque vient le temps de se pencher sur la politique culturelle d'un peuple ? De culture ou d'art ? Qu'est-ce qui a besoin d'être soutenu ? La poutine ou la création artistique ? Poser la question c'est y répondre.

La création artistique, en stimulant l'imaginaire, en nourrissant les esprits, permet à la culture d'un peuple de rester vivante, l'empêche de s'appauvrir, de stagner. À cet égard, l'art est l'essence même de la civilisation. Restreindre ou tenter de canaliser la création artistique, c'est appauvrir la pensée, c'est appauvrir la culture. La vivacité d'une culture est donc directement tributaire de la liberté de création de ses artistes. Et ce qui garde cette liberté vivante, c'est avant tout l'innovation.

Si les québécois sont reconnus à travers le monde pour leur créativité, c'est dû en grande partie aux politiques gouvernementales qui, depuis la révolution tranquille, ont encouragé et soutenu les pratiques artistiques innovatrices.

Mais depuis une quinzaine d'années, il y a glissement. Ce qui est de plus en plus valorisé, c'est ce qui marche bien commercialement. Cela est très inquiétant. On semble avoir perdu de vue à quel point les produits artistiques qui ont un impact populaire sont tributaires de la liberté créatrice qui nous a caractérisée au cours des dernières décennies.

Les succès du Cirque du soleil, pour ne donner que cet exemple, auraient été impensables hors du créneau fertile qui l'a vu naître, impensable sans Paul-Émile Borduas, sans Jean-Paul Riopelle, impensable sans Gaston Miron, sans Fernand Ouellette, impensable sans Serge Garant ou Gilles Tremblay.

Une politique culturelle qui se respecte, c'est avant tout une politique culturelle qui donne à ses créateurs les moyens de créer en toute liberté, sans tenter d'orienter leur travail dans un sens ou dans un autre, sans imposer une façon de faire ou quelque outil que ce soit. »

**André Hamel, compositeur**

**Membre du Comité artistique de la SMCQ**

**Question 12 / Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?**

La SMCQ soutient sans réserve l'implication du gouvernement pour développer les opportunités qu'offre l'environnement numérique pour la création artistique. Elle rappelle toutefois que les technologies numériques ne sont qu'un « véhicule », et que le gouvernement se doit également de veiller à élargir la variété du « contenu » que ces technologies permettent de véhiculer.

Voici quelques pistes d'action

- Le point central est qu'une politique culturelle moderne pour le Québec doit aider la création à faire contrepoids au désintéret des grands médias face à la promotion d'une culture large, diversifiée, indépendante, non commerciale. Pour les artistes de la création, la culture véhiculée par ces médias est extrêmement restreinte, trop liée à un « *star system* » fondé sur des recettes, et insuffisamment ouvert à la culture foisonnante, créative, et originale qui est la nôtre.
- Une politique moderne doit également aider les organismes de création à créer, à cerner et à intéresser leurs différents publics. Notre expérience à la SMCQ nous a maintes fois démontré que le public non averti que nous arrivons à rejoindre est généralement surpris du plaisir qu'il a pris à assister à son premier concert de musique contemporaine. Encore faut-il que nous ayons pu le rejoindre, et c'est là que l'aide de l'État peut être essentielle.
- Des mesures doivent donc être mises en place pour que soit entraîné dans le virage numérique un bagage culturel complet, qui tienne compte à la fois de notre histoire et de l'éventail extrêmement large des créateurs d'aujourd'hui.
- Comment ? Par une éducation artistique universelle visant l'ensemble de la population – jeunes et moins jeunes : de l'éducation en milieu scolaire, jusqu'au placement de messages clairs de la part du gouvernement dans les grands médias, familiarisant la population avec la présence et les bienfaits de la culture en général, et en particulier de la création artistique dans tout ce qu'elle a d'innovant, de stimulant, voire de déstabilisant pour tous.

**S'assurer d'un contenu culturel riche et diversifié. Comment ? En s'adaptant aux nouvelles formes de communication sans pour autant oublier de soigner la diversité du contenu.**

---

## II. Pour une éducation artistique universelle

---

« Comment peut-on espérer un avenir pour notre culture si on ne donne pas envie aux jeunes générations de lire, d'aller aux concerts, au théâtre? »

En favorisant une éducation artistique pour tous, le gouvernement trouverait la réponse à plusieurs grandes problématique actuelles en culture, dont celle déjà abordée du déséquilibre entre l'offre et la demande (**Question 21**, p.7) n'est qu'un exemple.

---

**Question 2 / Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?**

La culture ne peut s'inscrire dans une perspective de long terme sans une meilleure connaissance et reconnaissance de celle-ci dans toute sa diversité par l'ensemble des citoyens. Le mot-clé pour atteindre cet objectif : l'éducation culturelle dans une optique très large, correspondant à la sensibilisation et formation de tous à une culture riche et multiple, à la fois inscrite dans notre histoire, ouverte sur le monde et avant-gardiste, qui va au-delà de la culture véhiculée par le show-business.

Voici une liste de priorités à cibler par le gouvernement pour que la nouvelle politique culturelle puisse soutenir cette vision :

- Assurer une meilleure présence de la culture à l'école, de manière continue et soutenue, notamment par l'intégration d'un programme obligatoire en musique aux niveaux primaire et secondaire.
- Défendre, valoriser et soutenir une représentation diversifiée de la culture dans les médias, indépendamment des lois du marché, faisant une large place à ceux qui ont construit et construisent aujourd'hui notre patrimoine culturel (assurer une « vitrine » aux secteurs artistiques non lucratifs, au-delà du *mainstream*).
- Défendre et diffuser un message clair concernant l'importance des arts et de la culture pour la « santé » d'une société (au même titre que le sport, par exemple), autant d'un point de vue de l'affirmation identitaire individuelle et collective et de la liberté d'expression que d'un point de vue économique.
- Favoriser les projets de collaboration entre le milieu scolaire et le milieu culturel.
- Favoriser les projets culturels visant une véritable « rencontre » entre les citoyens et un contenu artistique spécifique (ex. : activités de médiation).

**Soyons les pionniers  
au Canada et  
renforçons la culture à  
l'école.**

Ces actions, à moyen et long terme, permettraient de :

- Enraciner notre patrimoine culturel : le faire connaître et reconnaître ;
- Nourrir le sentiment d'appartenance à une culture québécoise riche et diversifiée ;
- Favoriser l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture avec tous ses bienfaits d'un point de vue individuel et collectif ;

- Développer le potentiel créatif des jeunes et moins jeunes ;
- Favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ;
- Développer le public de tous les secteurs culturels, et en particulier les secteurs indépendants et novateurs ;
- Élargir les horizons culturels du grand public, et par le fait même, diversifier la « demande » (réduisant le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande).

**Question 4 / Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?**

Le développement culturel devrait être une préoccupation de l'ensemble de la société, incluant tous les ministères et organismes gouvernementaux. Mais plus précisément, le Ministère de l'Éducation est sans contredit celui qui devrait être ciblé en priorité pour son rôle à jouer dans le développement culturel.

Pour toutes les raisons développées plus haut, il est vital que le gouvernement souscrive aux priorités suivantes :

- Soutenir le retour d'une véritable formation artistique pour tous dans les écoles, aux niveaux primaire et secondaire.
- Soutenir de manière particulièrement consistante les activités culturelles à vocation éducative.
- Faire valoir et reconnaître l'apport incontestable de la culture pour l'école : par exemple, démontrer l'efficacité de la musique pour contrer le décrochage scolaire.

**Culture et éducation : deux sphères politiques complémentaires**

La SMCQ a vite compris qu'il était important de s'investir dans des projets dédiés à l'Éducation pour préparer son public de demain et pour semer la « fibre culturelle » auprès de toutes les communautés. Certains de ses projets rejoignent jusqu'à 20 000 enfants à travers la province par édition. Un meilleur maillage entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation – comme l'a fait la Finlande en 2010 en créant son « Ministère de l'Éducation et de la Culture » – favoriserait fortement ce genre d'initiatives et permettrait à un nombre encore plus important d'enfants d'en bénéficier.

**Question 13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle [...], ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?**

La participation citoyenne va devenir un ingrédient essentiel de la chaîne culturelle: le public est aussi important que les artistes dans la chaîne culturelle, et par le fait même, il est impératif d'y porter une attention particulière.

La participation citoyenne soulève deux enjeux majeurs:

- Considérer le public au-delà du statut de « consommateur » culturel : le public ne doit pas être élargi et développé dans une logique mercantile.
- Sensibiliser les citoyens à la culture : Développer leur capacité à « apprécier » la culture, pour qu'ils soient intéressés à assister à des événements artistiques.

Comment ? Par une meilleure éducation de tous à la culture, en encourageant des actions telles que :

- Intégrer de manière substantielle la culture dans les écoles ;
- Accorder une plus grande place à la culture dans les médias ;
- Tenir des campagnes médiatiques expliquant les bienfaits des arts ;
- Encourager la tenue d'activités culturelles (et de médiation) gratuites dans des lieux ouverts aux citoyens ;
- Favoriser des partenariats entre différentes communautés ciblées et des organismes culturels.

**Question 14 / Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?**

- Par une éducation artistique obligatoire dans les écoles, aux niveaux primaire et secondaire, avec un accent particulier sur la création artistique et à l'innovation. Plus précisément, une formation musicale devrait être offerte à tous, en raison des aptitudes uniques qu'elle permet de développer (plus que tout autre art).
- Par un meilleur soutien financier aux organismes culturels qui offrent des activités destinées au réseau scolaire.
- Par un meilleur soutien logistique aux enseignants pour la participation de groupes scolaires à des activités culturelles « hors murs ».

**Question 15 / Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?**

- Par une meilleure sensibilisation des parents aux bienfaits de la culture, et plus particulièrement de la création artistique, sur leurs enfants – au même titre que l'activité physique – par des campagnes publicitaires véhiculant un message clair à cet effet (exemple : la culture pour contrer le décrochage scolaire, la pratique culturelle pour occuper les enfants, et leur éviter les « mauvaises fréquentations », etc.).
- Par une éducation artistique obligatoire continue dans toutes les écoles (publiques et privées), qui libérerait les parents de la responsabilité financière et logistique (horaire,

transport, etc.) inhérente à un apprentissage artistique parascolaire. Tous les enfants – y compris, et peut-être surtout, ceux provenant de milieux défavorisés – pourraient bénéficier des vertus d'un apprentissage artistique précoce.

- Par un meilleur maillage entre les milieux culturel et de l'éducation, qui faciliterait la présentation d'activités culturelles de qualité aux publics scolaires.
- Par la présentation d'activités culturelles gratuites dans différents milieux et quartiers (miser sur la proximité) : le réseau des Maisons de la culture est extrêmement efficace en ce sens.

### **Question 16 /**

**Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?**

- Par un véritable retour de l'éducation artistique à l'école.
- Par une plus grande place accordée à la « création » et à l'« innovation » dans l'enseignement des disciplines artistiques (par exemple en musique, insister sur l'étape de la composition – au-delà de l'apprentissage technique et pratique d'un instrument).
- Par une plus grande présence dans l'enseignement et sur la place publique (i.e. médias) des artistes qui ont fait notre histoire, à titre de « modèles » pour nos jeunes (développer une fierté par rapport à notre patrimoine et montrer aux jeunes qu'ils peuvent aussi y contribuer).
- Par une valorisation des disciplines artistiques dans toute leur diversité d'esthétiques – via les médias, notamment – dans l'ensemble de la société.

#### **Paroles de jeunes à des compositeurs de musique contemporaine<sup>5</sup> :**

« Tu es vraiment quelqu'un que j'aimerais devenir... »

« Tu m'as vraiment inspiré à créer une musique moi-même. »

« Merci pour l'activité incroyable que vous m'avez fait passer. Maintenant, j'aime plus la musique ».

### **Question 23 / Quelles avenues emprunter pour [...] favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?**

Une éducation artistique solide obligatoire à l'école, aux niveaux primaire et secondaire, à moyen terme assurerait à tous les citoyens, y compris ceux issus de l'immigration, de prendre conscience de l'importance de la culture dans la société québécoise, d'être sensibilisés à la culture et, par le fait même, d'acquérir les outils nécessaires pour participer à la vie culturelle. La question ici n'est pas « d'assimiler » les différentes cultures à nos formes artistiques, mais de les y initier tout en restant ouverts à ce qu'elles peuvent y apporter.

---

<sup>5</sup> Témoignages récoltés suite à des rencontres provoquées par la SMCQ dans le cadre de ses activités éducatives dans les écoles.

### **Le réseau scolaire comme principal vecteur pour rejoindre les jeunes issus de l'immigration**

La SMCQ, à travers son volet jeunesse, développe et propose aux enseignants en musique dans les écoles primaires et secondaires à travers la province des activités d'initiation à la musique contemporaine et à la création musicale dans les écoles. Résultat : des jeunes issus de l'immigration (en grande concentration dans certaines écoles de Montréal) découvrent des compositeurs québécois (leur vie, leurs processus de composition, etc.), et sont invités à s'en inspirer pour composer leurs propres œuvres, marquées de leur propre vécu. Ils sont ainsi initiés à la musique contemporaine qui s'inscrit dans la tradition québécoise, tout en ayant l'opportunité d'exprimer la culture dont ils sont issus.



---

### III. Pour un soutien des organismes culturels dans une perspective durable

---

Investir dans l'Art, c'est investir dans l'avenir d'une nation : les organismes culturels doivent être perçus par les gouvernements et l'ensemble de la population comme des piliers essentiels de notre société - sans compter qu'ils constituent indéniablement un secteur lucratif pour l'État. Ces piliers sont toutefois fragiles, trop souvent à la merci de l'irrégularité des financements, publics comme privés. Ils doivent donc être constamment consolidés, entretenus de la manière la plus durable possible.

Plusieurs principes guident notre position :

- La validité et la pertinence des organismes culturels doit cesser d'être remise en question.
- Faisons confiance aux artistes et à ceux qui leur permettent de rayonner.
- Cessons de tenter d'orienter leur travail.
- Veillons toutefois à leur donner les moyens d'agir dans le long terme, et non au coup par coup annuel
- Soutenons-les, tout simplement.

Ces principes ne remettent pas en cause l'obligation de reddition de comptes, mais celle-ci ne doit s'exercer que dans le domaine de la gestion des fonds qui leur sont confiés, et qui doit être irréprochable.

---

**Questions 36 / Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?**

L'existence du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est sans contredit un atout majeur pour les milieux culturels, dont bénéficient directement les citoyens. Toutefois, face aux changements survenus au cours des deux dernières décennies – notamment, la multiplication des organismes de production et de diffusion – certains mécanismes ont laissé voir leurs limites, comme par exemple l'organisation des programmes de subventions en place au CALQ et au MCCQ.

D'autre part, la course permanente à des subventions courtes et incertaines est actuellement une activité essoufflante, qui épuise les personnels dans des énergies finalement peu profitables à la mission principale des organismes culturels, celle de la création et de la diffusion d'œuvres.

Pour optimiser les fonds disponibles dans le secteur culturel, la SMCQ recommande de porter une attention toute particulière aux éléments suivants :

- Le « long terme » : évaluer l'impact des organismes et de leurs projets dans une perspective allant au-delà du simple nombre d'entrées et des revenus de billetterie – en portant attention à l'impact à long terme sur la société dans son ensemble.
- La stabilité des organismes culturels : éviter la multiplication de programmes de subvention ponctuelle et les « mesures spéciales » au profit d'un meilleur soutien au fonctionnement (financement récurrent) des organismes.
- La complémentarité et non la concurrence : protéger, reconnaître et soutenir la spécificité des mandats de tous les organismes pour permettre une saine cohabitation entre eux ;
- L'innovation : soutenir la mise sur pied d'organismes ayant des mandats nouveaux, uniques et distincts.
- Le décloisonnement de la culture : encourager les partenariats entre des organismes œuvrant dans le milieu culturel et dans d'autres milieux (tels que l'éducation).

En tenant compte de ces différents aspects au moment de planifier les mécanismes de soutien financier en culture, le gouvernement permettrait aux organismes subventionnés de fonctionner plus efficacement:

- En allégeant le poids administratif relié à la gestion : la planification et réalisation des demandes de subventions et des embauches à court terme reliées aux projets ponctuels occupe actuellement une part exorbitante du temps et des ressources ;
- En améliorant le rendement des équipes en place (administration, communications, production) par une minimisation du « roulement » du personnel au profit d'équipes plus stables, ayant une meilleure connaissance des pratiques, des stratégies et des enjeux de l'organisme ; les roulements trop élevés de personnels temporaires nuisent grandement actuellement à la constitution d'une « mémoire organisationnelle » propre à l'efficacité, car ils créent une situation permanente de formation de nouveaux venus qui ne resteront pas.
- En planifiant les saisons artistiques plus longtemps à l'avance, ce qui aurait des répercussions très positives, autant pour les artistes engagés (en diminuant la précarité liée à l'incertitude de leurs revenus) que pour le rayonnement des activités programmées (en donnant le temps de conduire une plus large diffusion de l'information) ;
- En travaillant en collaboration avec d'autres organismes de leur secteur et de secteurs différents dans un esprit de convivialité sans trace de concurrence ;
- En définissant des stratégies de développement à long terme, en faveur de l'affirmation des mandats respectifs de chacun, et en fonction de l'environnement culturel général.

**Pour des organismes plus forts, durables, et de surcroît, plus « libres » d'un point de vue artistique, reflétant mieux la singularité et la diversité de nos créateurs.**

**Questions 39 / Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?**

Dans le contexte de resserrement budgétaire actuel, il est certes important que le gouvernement mette en place des mesures visant à diversifier les sources de financement des organismes culturels – par exemple, comme la mise en place de nouveaux incitatifs fiscaux.

Il serait faux toutefois de penser que le financement privé, avec ou sans incitatifs fiscaux, est une solution durable. Notre expérience, qui est celle de nombreux autres organismes culturels, nous a montré qu'il est particulièrement difficile pour les disciplines artistiques innovatrices et d'avant-garde d'attirer l'attention de grands donateurs privés.

Plusieurs raisons expliquent cet obstacle :

- Le secteur privé en général aura toujours tendance à favoriser les pratiques artistiques qui lui donneront de la visibilité et par le fait même, à favoriser davantage les pratiques culturelles à caractère commercial. Beaucoup d'entreprises confient d'ailleurs l'affectation de leur dons de mécénat à des officines externes spécialisées dans le marketing et la mécénat dit rentable.
- La demande des organismes culturels pour le mécénat auprès des entreprises s'est brutalement développée depuis quelques années, asséchant le réservoir de financement privé disponible
- Malgré le discours ambiant sur la responsabilité sociale des entreprises, peu d'entre elles sont sensibles à l'importance de soutenir la création d'avant-garde
- Les donateurs sont eux-mêmes soumis à des restrictions budgétaires : en cas de difficulté économique, le premier budget à souffrir est celui du mécénat.

C'est pourquoi les politiques gouvernementales doivent s'assurer d'apporter un soutien particulier à ce secteur culturel spécifique qu'est celui de la création, tout comme elles le font dans d'autres domaines en subventionnant par exemple la recherche fondamentale et le développement.

---

## Conclusion

---

*« La culture est l'ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre. »*

- Le Petit Larousse Illustré, 1997.

Il va de soi que la SMCQ se réjouit sincèrement de cet exercice fondamental de consultation publique initié par le Ministère de la Culture et qui a pour but – entre autres – de maximiser l'action des principaux intervenants en identifiant les forces et faiblesses des outils actuellement à leur disposition. Avec cette consultation, nous avons tous l'espoir de peut-être créer de nouveaux outils, plus performants et plus adaptés à la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle, tout en répondant à certaines « attentes » légitimes de la population.

Cependant – et nous l'avons soulevé à plusieurs reprises dans ce mémoire – cet exercice comporte également des risques en ce sens que le danger bien réel existe de basculer tête la première dans un mode « réaction ». Nous croyons en effet que la politique culturelle du Québec, quoiqu'à l'écoute, ne devrait pas être à la remorque d'un certain « populisme » ambiant, mais plutôt qu'elle devrait tracer la voie – contre vents et marées s'il le faut – avec des idées et des actions déterminantes comme ont su si bien le faire dans le passé, ceux (visionnaires...) qui ont mis sur pied les Ministères de la Culture et de l'Éducation, L'Hydro-Québec ou la Caisse de dépôt, pour ne citer que ces exemples.

Il est donc à souhaiter que cette consultation publique saura mettre en lumière et proposer des nouvelles avenues – tout en consolidant celles existantes, déjà éprouvées – et contribuer à poursuivre dans la voie d'une vaste « vision » à long terme de la place essentielle que doit occuper la Culture dans notre société, et ce, bien au-delà de considérations immédiates, et en particulier de celles à caractère exclusivement mercantile.

---

### **Ont contribué à la rédaction de ce mémoire :**

Walter Boudreau, compositeur et chef d'orchestre, directeur artistique

Aïda Aoun, gestionnaire, directrice générale

Noémie Pascal, musicologue, adjointe de direction

Jean Pasquero, professeur (UQAM), membre du conseil d'administration

André Hamel et Simon Bertrand, compositeurs, membres du comité artistique

---